



Biathlon Manuel des opérations du PNCE





Programme
national de
certification des
entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Les programmes de cet organisme sont subventionnés
en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

Objectif de ce document	6
Gestion des versions	6
1. Biathlon Canada et le développement des entraîneurs	7
1.1 Mission, vision et valeurs	7
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs	8
2. Le modèle du PNCE	11
2.1 Profils et contextes du PNCE	12
2.2 Formation ou certification dans le cadre du PNCE	15
3. Modèles et parcours de développement	16
3.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)	16
3.2 Modèle de développement des participants	17
3.3 Parcours de développement des entraîneurs	18
4. Formation du PNCE	21
4.1 Formation propre au sport	21
4.2 Formation multisport	22
5. Évaluation et Certification du PNCE	23
5.1 Objectifs	23
5.2 Reconnaissance des compétences des entraîneurs	23
6. Responsables du développement des entraîneurs	36
6.1 Rôles des Responsables du développement des entraîneurs	37
6.2 Recrutement	38
6.3 Comment devenir un responsable du développement des entraîneurs	41
6.4 Rétention et reconnaissance	46
7. Administration du PNCE	48
7.1 Responsabilités et planification	48
7.2 Restrictions concernant l'âge minimal	49
7.3 Appui aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports	51
7.4 Appels et vérifications des évaluations	52
7.5 Barème de frais, paiements et honoraires	53
7.6 Maintien de la certification et développement professionnel	56

7,7	Contrôle de la qualité	58
7.8	Planification de la relève	60
8.	Outils	62
8.1	Code d'éthique du PNCE	62
8.2	Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE en.....	64
8.3	Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs.....	66
8.4	Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs	68
8.5	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs	69
8.6	Modèle de formulaire de rétroaction	71

Contributeurs

Sheri Adams-Selinger, gestionnaire du développement du sport, Biathlon Canada

Clayton Whitman, directeur du parcours de performance, Biathlon Canada

Sophie Balogh, consultante en entraînement, Association canadienne des entraîneurs

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Objectif de ce document

Lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport différentes, dont Biathlon Canada, à travers le Canada pour élaborer des formations du PNCE propres à chaque sport. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le Manuel des opérations du PNCE de Biathlon contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de révision	Révisions
11 mai 2016	Publication du document original.
01/01/2026	Nouvelle image de marque, version 2020 du Code d'éthique, modifications apportées à la liste PTCR, version 2020 du modèle PNCE, restriction d'âge minimum, mise à jour des descriptions MSM, ajout des sections 1, 2, 3, 4.5 et 5, mise à jour des honoraires.

1. Biathlon Canada et le développement des entraîneurs

1.1 Mission, vision et valeurs

1.1.1 Notre mission

Donner aux biathlètes les moyens de s'épanouir à tous les niveaux.

1.1.2 Notre vision

Une voie claire pour les athlètes qui ont de grands objectifs.

1.1.3 Nos valeurs

Sécurité : Nous sommes tous responsables de veiller à ce que les lieux où se pratique le biathlon soient physiquement et psychologiquement sécuritaires pour toutes les personnes concernées.

Esprit de croissance : Nous croyons que tous les membres de notre communauté peuvent développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités grâce à leur travail acharné et à leur dévouement.

Courage : Nous sommes prêts à repousser nos limites et à accomplir des tâches difficiles, ardues ou nouvelles dans le but de nous améliorer et d'améliorer notre sport.

Respect : Nous faisons preuve de considération et d'attention envers les autres et notre sport. Les relations sont primordiales, c'est pourquoi nous sommes à l'écoute des contributions et de l'engagement, et nous nous tenons responsables de notre influence sur les membres de la communauté canadienne du biathlon.

Plaisir : Quel que soit notre rôle, nous mettons de la joie dans tout ce que nous faisons.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales responsables de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète;
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : ministères responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs
- Colombie-Britannique : via Sport BC
- Manitoba : Sport Manitoba Coaching
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Nouvelle-Écosse : Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine – Division des collectivités, du sport et des loisirs
- Nunavut : Division du sport et des loisirs
- Ontario : Association des entraîneurs de l'Ontario
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Québec : Sports Québec
- Saskatchewan : Association des entraîneurs de la Saskatchewan
- Yukon : Ministère des Services aux collectivités – Direction des sports et des loisirs

1.2.3 Organisation nationale de sport (ONS)

Biathlon Canada assure la direction générale et l'orientation stratégique du biathlon au Canada. Elle est responsable de créer et de mettre en œuvre des programmes et des parcours de développement pour les biathlètes et les entraîneurs qui suivent des modèles de développement à long terme et qui s'alignent sur la structure et les normes du PNCE. Plus précisément, elle établit des ressources éducatives ainsi que des normes nationales pour l'entraînement et forme des entraîneurs pour représenter le Canada dans le cadre de compétitions internationales.

1.2.4 Organisations provinciales/territoriales de sport (OPTS)

Les OPTS sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de biathlon dans leurs provinces ou territoires respectifs. En ce qui concerne le perfectionnement des entraîneurs, elles sont responsables de mettre en œuvre les programmes de formation des entraîneurs créés par l'ONS et de veiller à ce que les entraîneurs communautaires et de compétition aient accès à des parcours et à des ressources de formation appropriés.

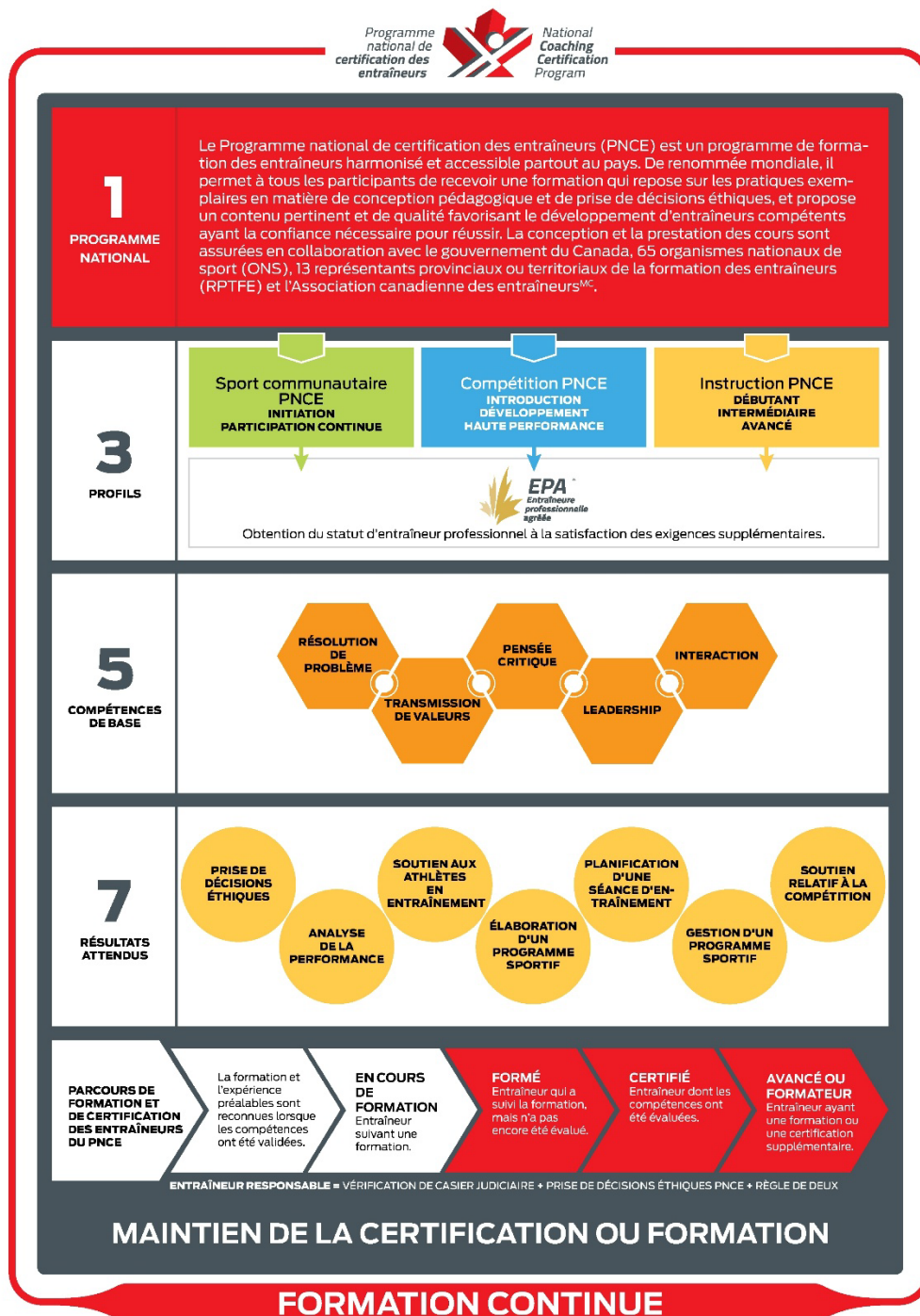
- Biathlon Alberta
- Biathlon Association of Manitoba
- Biathlon Newfoundland & Labrador

- Biathlon Nouveau-New Brunswick
- Biathlon Nova Scotia
- Biathlon Ontario
- Biathlon Saskatchewan
- Biathlon Society for British Columbia
- Biathlon Yukon
- Fédération québécoise de biathlon
- Nordic Sports PEI
- NWT Biathlon Association

1.2.5 Clubs locaux

Les clubs locaux sont les unités fondamentales pour le développement des athlètes et des entraîneurs ainsi que pour l'engagement communautaire. En ce qui concerne le développement des entraîneurs, ils sont responsables de la mise en œuvre de programmes et d'entraînements de biathlon conformes aux parcours de développement établis par Biathlon Canada et les OPTS, ainsi que du recrutement, de la formation et du mentorat des entraîneurs afin de garantir des normes élevées d'entraînement au sein du club.

2. Le modèle du PNCE



* L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.

2.1 Profils et contextes du PNCE

Le PNCE comprend trois profils d'entraînement. Chaque profil du PNCE comprend des contextes d'entraînement qui alignent les activités d'entraînement sur des types particuliers de participants et leur stade de développement.

Profil PNCE	Contexte PNCE	Stades de développement typiques des participants	Fonctions typiques des entraîneurs
Sport Communautaire	Initiation	Prise de conscience et Première participation Enfant actif, S'amuser grâce au sport, Vie active	Aider les sportifs à développer leurs capacités sportives fondamentales et/ou de base.
	Participation continue	Vie active	Aider les sportifs à développer leurs capacités pour pratiquer un sport et une activité physique tout au long de leur vie.
Compétition	Introduction	Apprendre à s'entraîner	Initier les participants au sport de compétition : comprendre les règles de base, les tactiques et les stratégies, et perfectionner les capacités sportives fondamentales.
	Développement	S'entraîner à s'entraîner, S'entraîner à la compétition	Initier les athlètes à la performance sportive de compétition grâce à un programme d'entraînement et de compétition spécialisé et périodisé.
	Haute performance	S'entraîner à la compétition, S'entraîner à gagner	Aider les athlètes à perfectionner leurs capacités sportives avancées et les préparer à des compétitions de niveau international.
Instruction	Débutants	Prise de conscience et Première participation, Enfant actif, S'amuser grâce au sport, Vie active	Enseigner les habiletés de base aux personnes ayant très peu ou pas d'expérience dans le sport ou l'activité.
	Intermédiaires	Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner,	Aider les participants à perfectionner leurs habiletés de base et leur présenter diverses techniques plus complexes.
	Avancés	S'entraîner à la compétition, S'entraîner à gagner	Aider les participants à perfectionner leurs habiletés avancées.

2.1.1 Sport communautaire



ENTRAÎNEUR DE SPORT COMMUNAUTAIRE

Beaucoup de gens au Canada s'impliquent dans le travail d'entraîneur à titre bénévole et à court terme, particulièrement au niveau communautaire. Le système sportif canadien ne devrait pas s'attendre à ce que ces personnes s'engagent dans des programmes de formation et de certification longs et coûteux sans d'abord avoir eu l'occasion de vivre une forme de formation de base, et de déterminer si elles souhaitent s'impliquer davantage dans ce domaine d'activité.

Cependant, la formation de base et, dans certains sports, la certification sont nécessaires pour assurer une participation sportive de qualité à tous les participants.

Les programmes de formation des entraîneurs communautaire peuvent être développés dans deux contextes :

- **Sport communautaire – Initiation** : Destiné aux entraîneurs travaillant au niveau communautaire avec :
 - des jeunes enfants aux stades de Prise de conscience et Première participation, Enfant actif, S'amuser grâce au sport, Vie active, ou;
 - des participants plus âgés qui s'initient au sport, dans les stades de Prise de conscience et Première participation (développement à long terme - Sport pour la vie).
- **Sport communautaire - Participation continue** : Destiné aux entraîneurs travaillant au niveau communautaire avec des participants (adolescents, jeunes et/ou adultes) participant à des activités sportives et physiques, principalement de façon récréative et/ou pour se maintenir en santé (Stade Actif pour la vie)

Le cours d'entraîneur de sport communautaire de Biathlon Canada comprend 10 heures de formation qui se divisent en deux parties. La partie A comprend cinq heures de formation qui doivent être suivies en personne et cinq heures de formation qui peuvent être suivies en personne ou virtuellement. La condition préalable pour suivre le cours est d'avoir suivi le module d'introduction à l'entraînement de biathlon d'une heure, qui peut être suivi en personne ou virtuellement. Les athlètes se trouveront au stade « Apprendre à s'entraîner », « Départ actif » ou « Actif pour la vie » du modèle de développement à long terme.

2.1.2 Entraîneur de compétition



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION

Les caractéristiques typiques des entraîneurs de Compétition sont les suivantes :

- Ils travaillent dans un environnement compétitif où l'accent est mis sur les résultats
- Ils guident et soutiennent les athlètes tant à l'entraînement qu'en compétition.

- Ils visent à améliorer les performances et le développement à long terme des athlètes
- Ils soutiennent les athlètes dans le développement de leurs capacités sociales, physiques, mentales et sportives
- Ils utilisent le sport comme un outil de développement individuel holistique
- Ils encouragent les valeurs positives et les compétences de vie par le sport
- Ils créent les conditions nécessaires pour que le sport soit une expérience positive et que l'estime de soi des athlètes soit renforcée

Les programmes de formation et de certification des entraîneurs de compétition de Biathlon Canada peuvent être développés dans deux contextes, chacun reflétant les principaux objectifs liés au développement des athlètes, ainsi que leur niveau de compétence :

- **Compétition - Introduction** : Ce type d'entraîneur travaillera principalement avec des préadolescents ou des adolescents, aux stades de développement « S'entraîner pour s'entraîner ». Il enseignera les techniques et tactiques de base et préparera les athlètes à des compétitions locales, régionales et provinciales. Les athlètes s'entraîneront plusieurs fois par semaine, sur une base saisonnière ou annuelle, afin d'améliorer leur condition physique générale, et la majeure partie de l'entraînement devrait se faire dans le cadre de la pratique du sport lui-même. Le plaisir sera un élément important de l'expérience sportive des athlètes, qui leur permettra d'apprendre des valeurs et de développer des compétences sociales. Cela peut aussi concerner les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes au stade de développement « Actif pour la vie ». Le cours « Compétition - Introduction » de Biathlon Canada dure 24 heures et se divise en deux parties. La partie A (12 heures) peut être suivie en ligne ou en personne. La partie B (12 heures) doit être suivie en personne. Les entraîneurs doivent suivre le module d'une heure « Introduction à l'entraînement du biathlon » avant de commencer le cours Compétition-Introduction.
- **Compétition-Développement** : Ce type d'entraîneur travaillera principalement avec de jeunes adultes au stade de développement « S'entraîner à la compétition ». Il aidera les athlètes à perfectionner leurs compétences et leurs tactiques de base, leur enseignera des compétences et des tactiques plus avancées et les préparera à des compétitions provinciales, nationales et parfois internationales. Les athlètes s'entraîneront plusieurs fois par semaine tout au long de l'année afin d'améliorer leurs performances. Même si le plaisir restera un élément important de l'expérience sportive des athlètes, les résultats des compétitions seront importants, car les athlètes devront peut-être atteindre des normes de performance prédéterminées. La spécialisation dans une discipline ou une épreuve et la condition physique seront aussi importantes à ce stade. Le sport sera l'occasion d'enseigner des valeurs et une éthique et d'affiner les compétences sociales. Chez Biathlon Canada, il s'agit d'un cours de 44 heures qui comprend 15 heures de formation virtuelle et 29 heures de formation en personne.

2.2 Formation ou certification dans le cadre du PNCE

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organisations de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

3. Modèles et parcours de développement

3.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Volet Sport Communautaire

Entraîneur de sport communautaire
Biathlon intégré aux programmes de
ski de fond En piste !, programmes
d'initiation au biathlon, programmes
récréatifs pour jeunes et adultes

ENTRÉE

Volet de compétition

Entraîneur Compétition Développement

Programmes de compétition pour les
jeunes (seniors) des clubs, équipes
provinciales seniors, équipes des Jeux
d'hiver du Canada, équipes du Centre
national d'entraînement, équipes

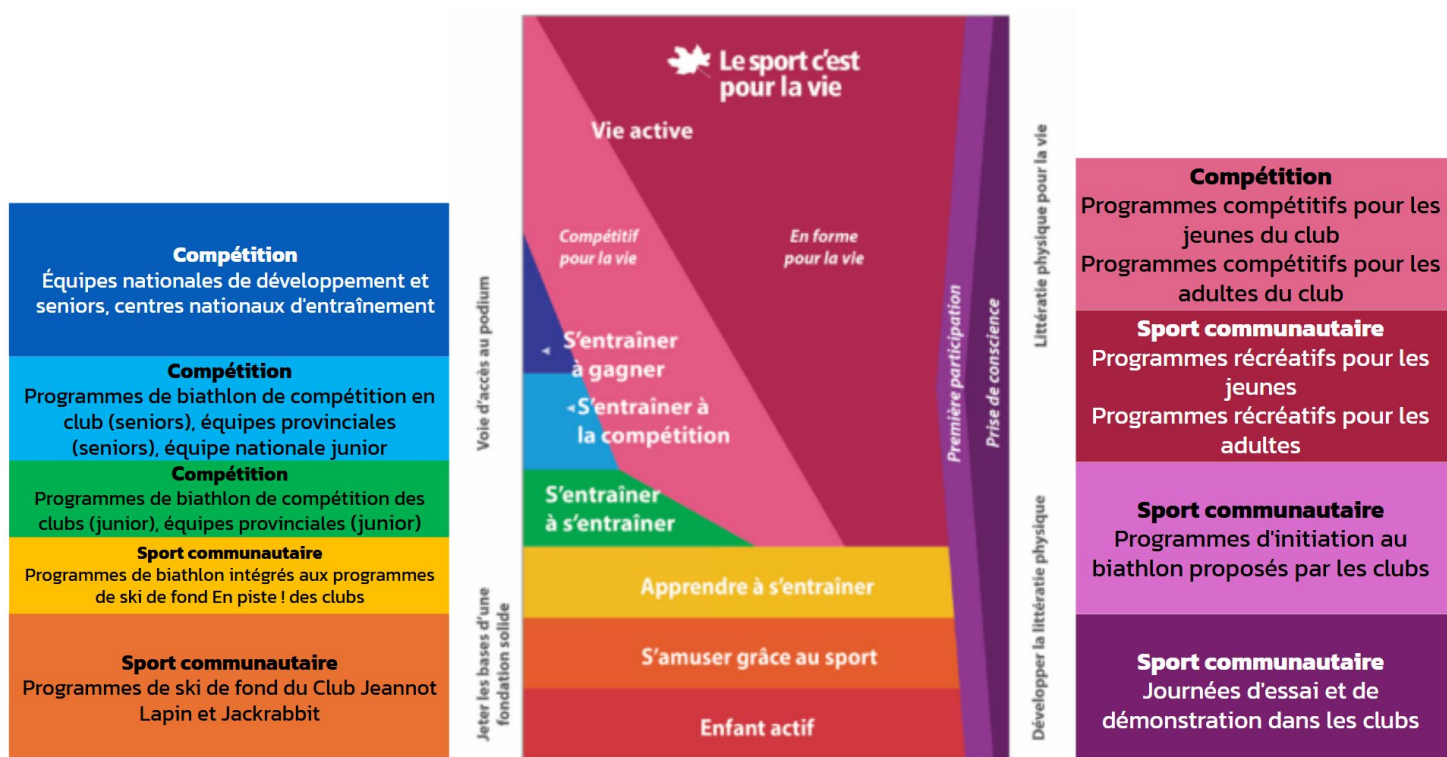
Entraîneur Compétition Introduction

Programmes de compétition pour
les jeunes (juniors) et les adultes
du club, équipes juniors

ENTRÉE

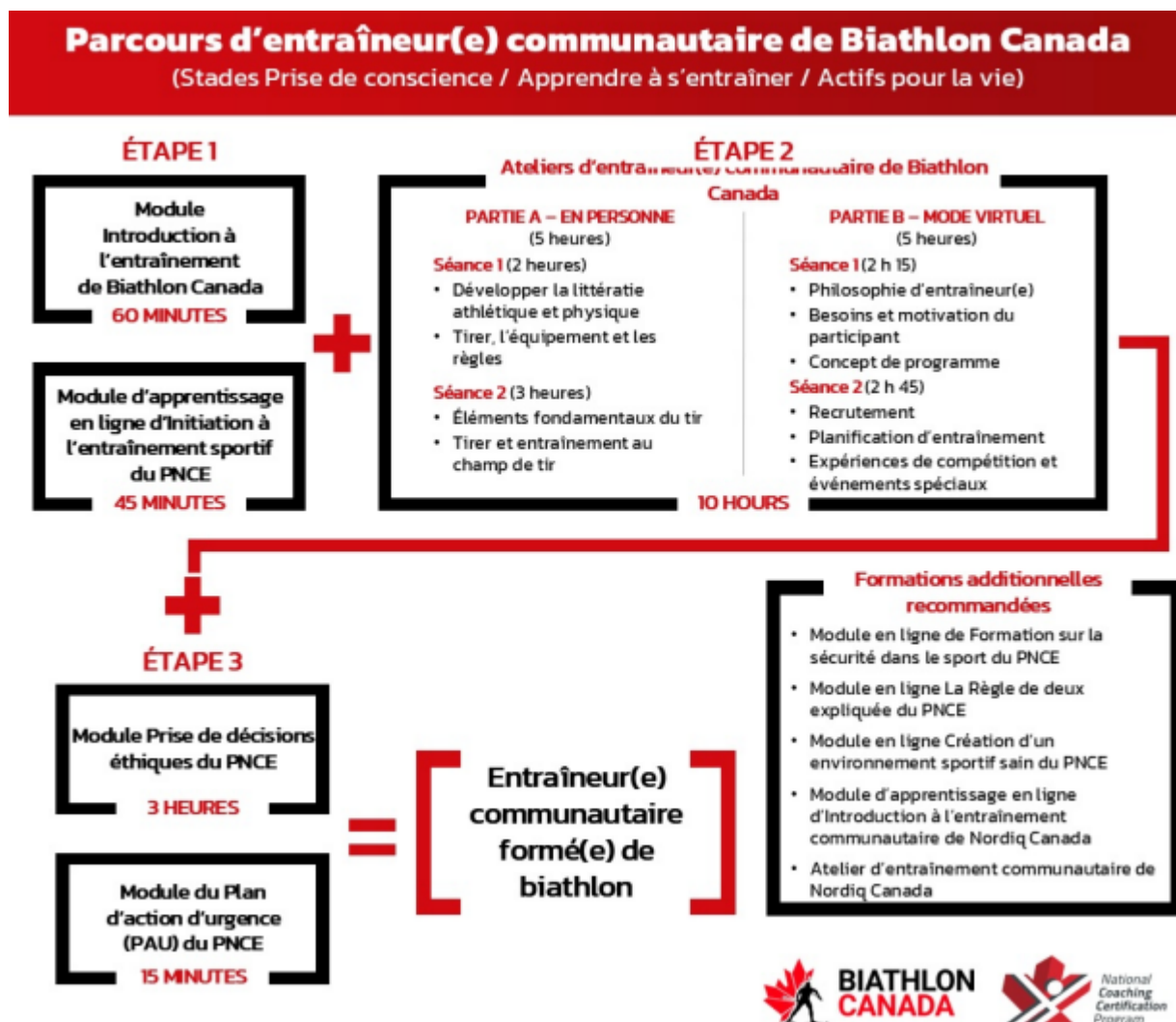
3.2 Modèle de développement des participants

Le modèle de développement des participants de Biathlon Canada s'aligne étroitement sur le modèle de développement à long terme du sport et de l'activité physique de Sport pour la vie Canada.

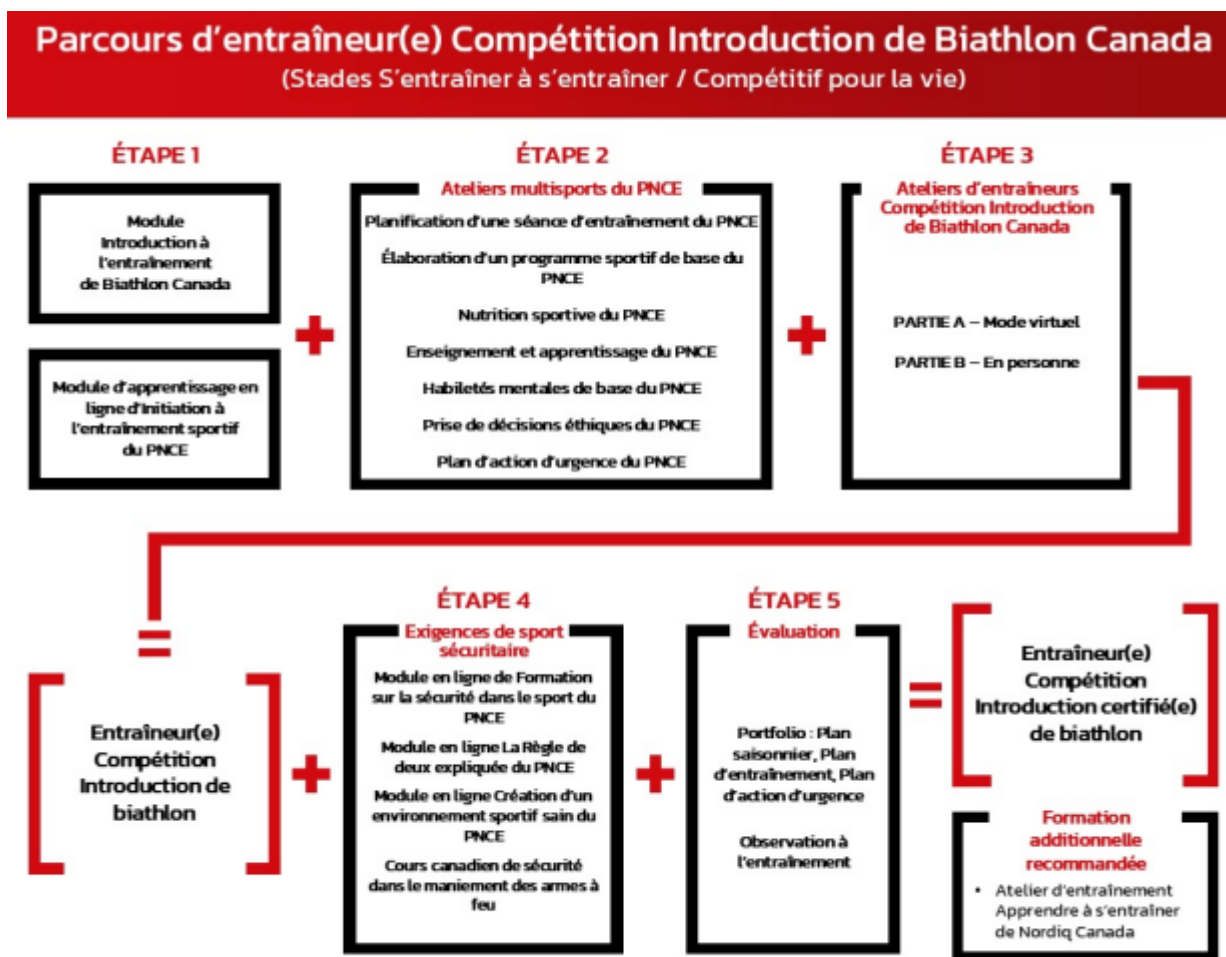


3.3 Parcours de développement des entraîneurs

3.3.1 Parcours de l'entraîneur du sport communautaire - Initiation



3.3.2 Parcours de l'entraîneur de compétition - Introduction

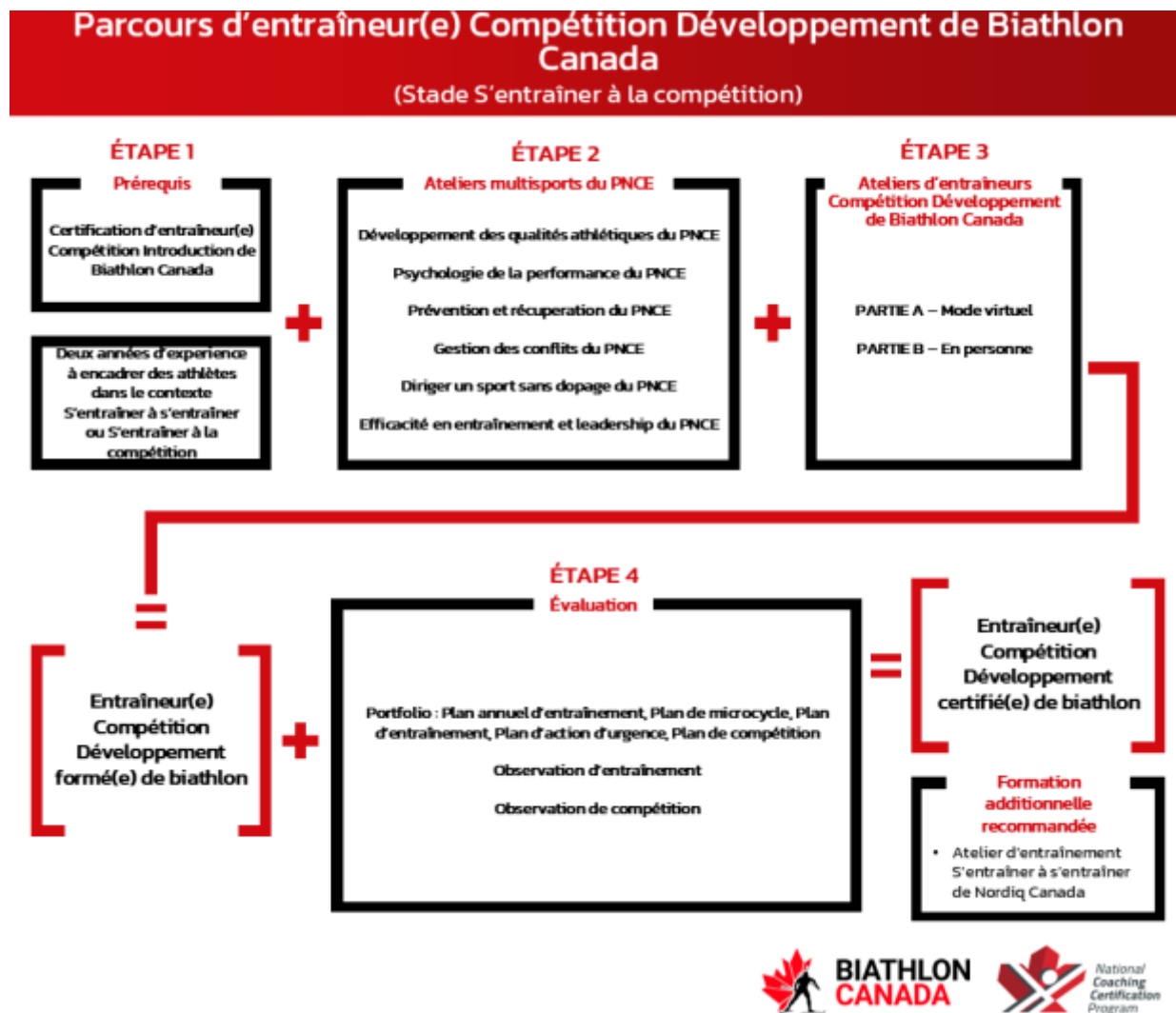


**BIATHLON
CANADA**



National
Coaching
Certification
Program

3.3.3 Parcours de développement des entraîneurs de compétition



4. Formation du PNCE

4.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport distincts, dont Biathlon Canada, à travers le Canada pour développer une formation PNCE propre au sport. Actuellement, plus de 850 ateliers sont disponibles à tous les niveaux du sport, allant d'ateliers d'introduction en ligne de trois heures pour les entraîneurs débutants à des ateliers de weekend pour les entraîneurs intermédiaires, en passant par des programmes de formation intensifs de deux ans pour les entraîneurs avancés.

4.1.1 Entraîneur de sport communautaire de Biathlon Canada :

- Développer la littératie physique
- Équipement et règles de tir
- Principes fondamentaux du tir
- Entraînement au tir et au champ de tir
- Créer une philosophie d'entraînement
- Besoins et motivations des participants
- Conception du programme
- Recrutement
- Planification des entraînements
- Expériences de compétition et événements spéciaux

4.1.2 Biathlon Canada Compétition - Introduction :

- Mise en place
- Créer un environnement d'entraînement
- Concevoir un plan saisonnier
- Soutenir l'expérience de compétition
- Équipement
- Soutenir l'athlète à l'entraînement
- Analyser la technique

4.1.3 Biathlon Canada Compétition-Développement :

- Mise en place
- Analyse sportive du biathlon
- Les bases de la physiologie du biathlon
- Profil de la Médaille d'or - Psychologie du sport
- Suivi des athlètes, tests et altitude

- Compétences tactiques pour le biathlon
- Soutien dans le cadre de courses et de tournées
- Sélections, programmes et recrutement
- Développement à long terme des athlètes de biathlon
- Analyse des écarts et profil de la Médaille d'or
- Fondements des plans d'entraînement annuels
- Planification avancée des entraînements
- Protocoles avancés pour le fartage et l'équipe de fartage
- Technique de tir
- Technique de ski
- Musculation

4.2 Formation multisport

Les modules multisports comprennent des éléments génériques de formation des entraîneurs qui répondent aux normes du PNCE et offrent une formation axée sur certains résultats et critères. Les entraîneurs participent à ces modules dans un environnement multisports. Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs sont responsables de dispenser ces modules dans leurs juridictions respectives. Pour plus d'informations, veuillez consulter : Modules et ateliers | Association canadienne des entraîneurs

5. Évaluation et Certification du PNCE

5.1 Objectifs

L'évaluation dans le cadre du PNCE est le processus utilisé pour déterminer si les entraîneurs satisfont aux normes d'entraînement propres au contexte du PNCE pour obtenir leur certification. Les preuves utilisées dans les évaluations du PNCE consistent en des comportements d'entraînement observables qui servent à déterminer si un entraîneur satisfait à un critère donné. Elles sont précédées d'une formation du PNCE ou d'une expérience pertinente.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir la certification doivent contacter leur organisme provincial/territorial de sport.

5.2 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il ou elle détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'Organisation nationale de sport ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de

l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

5.2.1 Résultats de l'évaluation

Résultat	Preuves
Très efficace	• Enseigner/mentoriser d'autres entraîneurs • Les méthodes sont utilisées comme modèle dans le sport • Recommander des actions ou des procédures susceptibles de contribuer à l'amélioration des pratiques établies • Utiliser des méthodes ou des stratégies créatives/innovantes • Utiliser des méthodes ou des stratégies hautement personnalisées • Sélectionner et appliquer des stratégies d'entraînement appropriées dans des situations complexes
Au-deçà de la norme	• Mettre en œuvre un apprentissage réflexif à partir des expériences passées • Prévoir et apporter les ajustements préventifs appropriés • Utiliser diverses stratégies d'entraînement
Norme du PNCE pour la certification de base	• Fournir toutes les preuves requises pour les critères
À améliorer	• Travail incomplet • Les preuves requises sont manquantes • Mettre les athlètes en danger en ne tenant pas compte de certains facteurs/situations ou en les traitant de manière incorrecte • Adopter des comportements non conformes au Code de conduite du PNCE

5.2.2 Tableaux récapitulatifs

5.2.2.1 Sport communautaire - Initiation

Résultat du PNCE : Prise de décisions éthiques		
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation
Appliquer un processus décisionnel éthique en six étapes	F	PNCE Prise de décisions éthiques
Résultat du PNCE : Offrir du soutien aux athlètes à l'entraînement		
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation
Diriger les participants dans des activités appropriées	F	PNCE Initiation à l'entraînement sportif Module d'introduction à l'entraînement de Biathlon Canada Ateliers pour entraîneurs de sport communautaire de Biathlon Canada – Partie A
Résultat du PNCE : Planifier une séance d'entraînement		
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) et d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation
Planifier des activités dans un environnement d'entraînement sécuritaire	F	PNCE Plan d'action d'urgence Ateliers pour entraîneurs de sport communautaire de Biathlon Canada – Partie B

5.2.2.2 Compétition Introduction

Résultat du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) et d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Appliquer un processus décisionnel éthique en six étapes	F/É	PNCE Prise de décisions éthiques	Obligatoire Avoir suivi avec succès le module « Prise de décisions éthiques » du PNCE
Résultat du PNCE : Fournir un soutien aux athlètes à l'entraînement			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Veiller à ce que l'environnement d'entraînement soit sécuritaire	F/É	PNCE Plan d'action d'urgence Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie A	Obligatoire : - Soumettre le plan d'action d'urgence pour évaluation - Observation formelle en personne ou par vidéo de l'entraîneur travaillant avec des athlètes/participants de niveau « S'entraîner à s'entraîner »
Mettre en œuvre un entraînement structuré et organisé de	F/É	PNCE Enseignement et apprentissage Compétition Introduction de	Obligatoire Observation formelle en personne ou par vidéo d'un entraîneur

manière appropriée		Biathlon Canada - Partie A	travaillant avec des athlètes/participants de niveau « S'entraîner à s'entraîner »
Intervenir de manière à améliorer l'apprentissage et à optimiser les performances de l'athlète	F/É	Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie B	
Résultat du PNCE : Planifier une séance d'entraînement			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Déterminer la logistique et les informations générales appropriées pour l'entraînement	F/É	PNCE Planification d'une séance d'entraînement Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie A	Obligatoire ● Soumettre un plan d'entraînement pour évaluation ● Observation formelle en personne ou par vidéo d'un entraîneur travaillant avec des athlètes/participants de niveau « S'entraîner à s'entraîner »
Identifier les activités appropriées dans chaque partie de l'entraînement	F/É	PNCE Planification d'une séance d'entraînement Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie A Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie B	
Concevoir un plan d'action d'urgence	F/É	PNCE Plan d'urgence Compétition Introduction de	Obligatoire ● Soumettre le plan d'action d'urgence pour évaluation

		Biathlon Canada - Partie A	
Résultat du PNCE : Élaboration d'un programme sportif de base			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Définir la structure du programme en fonction des possibilités de formation et de compétition disponibles	F/É	PNCE Élaboration d'un programme sportif de base Compétition Introduction de Biathlon Canada - Partie A	Obligatoire • Soumettre un plan saisonnier pour évaluation
Définir les mesures du programme visant à promouvoir le développement des athlètes	F/É		
Élaborer des plans d'entraînement qui intègrent les priorités d'entraînement saisonniers	F/É		

5.2.2.3 Compétition Développement

Résultat du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Appliquer un processus décisionnel éthique en six étapes	F/É	PNCE Prise de décisions éthiques	Obligatoire ○ Avoir suivi avec succès le module « Prise de décisions éthiques » du PNCE
Résultat du PNCE : Fournir un soutien aux athlètes à l'entraînement			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Veiller à ce que l'environnement d'entraînement soit sécuritaire	F/É	Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	Obligatoire ● Observation formelle en personne ou par vidéo d'un entraîneur travaillant avec des athlètes de niveau « S'entraîner à la compétition » pendant l'entraînement
Mettre en place un entraînement structuré et organisé de manière appropriée	F/É	PNCE Enseignement et apprentissage Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Intervenir de manière à améliorer l'apprentissage et à optimiser	F/É		

les performances des athlètes			
Apporter des ajustements à l'entraînement en fonction de la réponse des athlètes aux tâches d'entraînement.	F/É	PNCE Planification d'une séance d'entraînement PNCE Développement des qualités athlétiques Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Mettre en œuvre des protocoles et des méthodes qui contribuent au développement des capacités athlétiques pertinentes pour le biathlon.	F/É	PNCE Développement des qualités athlétiques Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Résultat du PNCE : Planifier une séance d'entraînement			
Critère du PNCE	Exigences en matière de formation (F) et d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Identifier la logistique et les informations générales appropriées pour la pratique	F/É	PNCE Planification d'une séance d'entraînement	Obligatoire • Soumettre un plan d'entraînement pour évaluation

ou le camp d'entraînement			Observation formelle en personne ou par vidéo de l'entraîneur travaillant avec des athlètes du programme « S'entraîner à la compétition » pendant l'entraînement
Identifier les activités appropriées dans chaque partie de l'entraînement	F/É	PNCE Développement des qualités athlétiques Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Concevoir et séquencer les activités de manière appropriée au sein de l'entraînement afin d'améliorer les performances ou de créer des adaptations optimales	F/É	PNCE Planification d'une séance d'entraînement Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Concevoir un plan d'action d'urgence	F/É	PNCE Plan d'action d'urgence	Obligatoire Soumettre un plan d'action d'urgence pour évaluation
Résultat du PNCE : Élaboration d'un programme sportif de base			
Critère du PNCE	Exigences en matière de formation (F) / d'évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Décrire la structure du programme en fonction des possibilités d'entraînement	F/É	PNCE Planification de la performance	Obligatoire : Soumettre un plan d'entraînement annuel pour évaluation

et de compétition		PNCE Développement des qualités athlétiques	● Soumettre un plan de microcycle pour évaluation
Identifier les mesures appropriées pour promouvoir le développement des athlètes	F/É	Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	
Intégrer les priorités d’entraînement annuel dans le programme	F/É		
Organiser et séquencer les priorités et les objectifs d’entraînement sur une base hebdomadaire afin d’optimiser l’adaptation	F/É		
Résultat du PNCE : Analyser la performance			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d’évaluation (E) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d’évaluation
Détecter les éléments techniques qui doivent être améliorés ou affinés afin d’améliorer les performances et/ou de prévenir les blessures	F/É	PNCE Prévention et récupération Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	Obligatoire ● Observation formelle en personne ou par vidéo d’un entraîneur travaillant avec des athlètes de niveau « S’entraîner à la compétition » pendant l’entraînement et en compétition.

Corriger les éléments techniques qui doivent être améliorés ou affinés afin d'améliorer les performances et/ou de prévenir les blessures.	F/É		
Détecter les éléments tactiques qui doivent être améliorés ou affinés pour améliorer les performances.	F/É		
Corriger les éléments tactiques qui doivent être améliorés ou affinés pour améliorer les performances.	F/É		
Résultat du PNCE : Soutenir l'expérience de compétition			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / d'évaluation (E) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Mettre en œuvre des procédures qui favorisent la préparation à la performance avant la compétition	F/É	PNCE Efficacité en entraînement et en leadership PNCE Psychologie de la performance	Obligatoire : • Soumettre un plan de compétition pour évaluation • Observation formelle de l'entraîneur qui encadre des athlètes « S'entraîner à la

Prendre des décisions et intervenir de manière à favoriser la performance sportive particulière pendant la compétition	F/É	PNCE Prévention et récupération PNCE Planification de la performance Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	compétition » dans une compétition
Utiliser l'expérience de la compétition de manière significative pour favoriser le développement des athlètes après la compétition	F/É		
Résultat : Gérer un programme de biathlon			
Critère du PNCE	Exigences de formation (F) / évaluation (É) des ONS	Disponibilité de la formation	Méthodes d'évaluation
Prendre les mesures appropriées pour promouvoir un sport sans dopage	F/É	PNCE Diriger un sport sans dopage	Obligatoire Réalisation de l'évaluation en ligne du module « Diriger un sport sans dopage » du PNCE
Élaborer des stratégies pour aborder et résoudre les conflits dans le sport	F/É	PNCE Gestion des conflits	Obligatoire : Réalisation de l'évaluation en ligne « Gestion des conflits » du PNCE
Gérer les aspects administratifs du programme et	F/É	PNCE Efficacité en entraînement et en leadership	Obligatoire Observation formelle de l'entraîneur qui

superviser la logistique		Atelier pour entraîneurs Compétition Développement de Biathlon Canada – Parties A et B	encadre des athlètes « S’entraîner à la compétition » dans une compétition et d’un entraînement
-----------------------------	--	---	--

6. Responsables du développement des entraîneurs

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous des responsables du développement des entraîneurs.

Tous les Responsables du développement des entraîneurs doivent suivre le parcours de formation et de certification comme mesure de l'assurance de la qualité du système.

Dans le Casier, l'onglet « Prestataire qualifié » du relevé d'un responsables du développement des entraîneurs affiche le ou les modules qu'il peut enseigner de façon autonome. C'est la preuve qu'il a obtenu le statut Formé ou Certifié.

Exigences pour qu'un responsables du développement des entraîneurs obtienne le statut Formé :

- Prise de décisions éthiques PNCE
- **Formation de base** visant l'atteinte des résultats attendus du responsables du développement des entraîneurs propres au rôle visé (Personne-ressource, Évaluateur d'entraîneurs ou Personne-ressource/Évaluateur d'entraîneurs/Formateur de responsable du développement des entraîneurs)
- **Formation particulière** pour le module que le responsable du développement des entraîneurs est formé à livrer.
- **Coprestation** conforme aux résultats attendus du responsables du développement des entraîneurs propres au rôle visé (Personne-ressource, Évaluateur d'entraîneurs ou Formateur de responsable du développement des entraîneurs)

Exigences pour qu'un Responsable du développement des entraîneurs obtienne le statut Certifié :

- Évaluation; atteinte des résultats attendus du responsables du développement des entraîneurs propres au rôle visé (Personne-ressource, Évaluateur d'entraîneurs ou Formateur de responsable du développement des entraîneurs)

Lorsqu'un Responsable du développement des entraîneurs a obtenu le statut Formé ou Certifié pour un rôle visé, il doit uniquement faire la formation particulière requise pour ajouter des modules supplémentaires à sa liste de prestataire qualifié. Seulement une coprestation est requise par rôle.

6.1 Rôles des Responsables du développement des entraîneurs

6.1.1 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les personnes-ressources jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

Les personnes-ressources agissent en tant qu'ambassadeurs du PNCE. Leur rôle est de faciliter des activités d'apprentissage qui permettront aux entraîneurs de démontrer leurs compétences et de satisfaire aux normes établies pour la certification. Une personne-ressource doit posséder les connaissances, les compétences et les attitudes appropriées pour faciliter des ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences.

6.1.2 Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle d'un évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au perfectionnement des entraîneurs qui souhaitent obtenir le statut de certifié par le biais d'évaluations, de compte rendus et de suivis. Les évaluateurs d'entraîneurs sont des experts en matière d'observation et possèdent une connaissance approfondie des résultats, des critères et des preuves qui composent les outils d'évaluation qui établissent les standards du PNCE dans leur sport.

Les évaluateurs d'entraîneurs agissent en tant qu'ambassadeurs du PNCE et en tant que ressource pour les entraîneurs qui cherchent à améliorer et à valider leurs compétences.

6.1.3 Formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs consiste à former, évaluer, soutenir et encadrer responsables du développement des entraîneurs, c'est-à-dire les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. De plus, ils jouent un rôle clé dans la promotion du PNCE. Leurs tâches comprennent généralement :

- Aider à la sélection des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs
- Former des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs
- Évaluer des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs
- Mentorer des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise adéquates en matière de facilitation afin d'aider à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des expériences de développement professionnel pour les responsables du développement des entraîneurs.

On attend des formateurs de responsables du développement des entraîneurs qu'ils assument davantage de responsabilités en soutenant des responsables du développement des entraîneurs pendant les ateliers, les évaluations et le développement des responsables du développement des entraîneurs. Ils doivent être disposés et capables d'apporter leur soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organisations hôtes responsables de la prestation.

6.2 Recrutement

Il y a deux façons de devenir candidat ou candidate responsable du développement des entraîneurs :

- Les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et les organismes nationaux de sport peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Biathlon Canada, en collaboration avec les Organisations provinciales/territoriales de sport veille à ce que les besoins soient communiqués et planifiés chaque année. Biathlon Canada assurera le leadership nécessaire pour que chaque province dispose toujours du soutien dont elle a besoin pour former et certifier ses entraîneurs.

Le bassin de responsables du développement des entraîneurs doit équilibrer les besoins régionaux en matière de formation pour le sport et la nécessité d'avoir une représentation appropriée de toutes les régions du Canada, dans les deux langues officielles. De nombreux candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des personnes ayant une formation en éducation physique, en kinésiologie ou dans des domaines d'études similaires.

Les personnes qui se portent candidates reçoivent le modèle de lettre de candidature et sont invitées à remplir cette lettre et à la soumettre à leur organisme provincial/territorial ou national de sport, accompagnée de leur curriculum vitae.

6.2.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Les compétences des responsables du développement des entraîneurs sont clairement indiquées dans les outils d'évaluation fournis sur coach.ca pour chaque rôle. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent respecter le code d'éthique du PNCE et démontrer leur volonté de voir le système de certification des entraîneurs et le sport se développer. Les responsables du développement des entraîneurs doivent avoir de la crédibilité ou du capital social, connaître le sport et le système sportif, gérer les relations, se concentrer sur l'apprenant, se gérer eux-mêmes et poursuivre leur propre apprentissage personnel afin d'influencer positivement le développement des entraîneurs. Les caractéristiques particulières attendues pour les différents rôles de responsables du développement des entraîneurs sont décrites dans le tableau suivant.

Caractéristiques des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

Évaluateur d'entraîneurs	○ Au moins trois ans d'expérience en tant qu'entraîneur dans le contexte dans lequel l'évaluation a lieu. ○ Avoir suivi avec succès la formation et/ou satisfait aux exigences d'évaluation du programme « Prise de décisions éthiques » du PNCE. ○ Crédibilité auprès de ses pairs. ○ Normes éthiques élevées et compétences en leadership. ○ Volonté de voir évoluer le système de certification des entraîneurs ainsi que le sport. ○ Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation. ○ Compétences avérées en matière d'orientation et d'animation. ○ Capacité à mener une réflexion critique et à poser des questions ○ Capacité à écouter activement le candidat. ○ Une expérience en tant qu'entraîneur de biathlon dans divers contextes est préférable, notamment au niveau communautaire, provincial, national et international.
--	---

	○ A démontré une expertise en matière de sécurité, de ski, de tir, de développement physique, mental, technique et tactique des athlètes à toutes les étapes et à tous les âges du modèle de développement à long terme de l'athlète.
Personne-ressource	○ Formé ou certifié dans le contexte dans lequel il intervient. ○ Bon communicateur : s'exprime clairement et de manière professionnelle. ○ Bon présentateur : à l'aise pour présenter devant un groupe, capable de respecter les délais impartis pour les présentations et capable de s'adapter aux questions et aux changements. ○ Bon facilitateur : capables de faciliter les discussions, d'écouter activement, de susciter la participation et de faire avancer les discussions quand cela est nécessaire. ○ Bons organisateurs : bien préparés, organisés et professionnels. ○ De plus : accessibles, éthiques, responsables et sûrs d'eux. ○ Au moins trois ans d'expérience en tant qu'entraîneur de biathlon dans le contexte dans lequel la facilitation a lieu. ○ Une expérience en tant qu'entraîneur de biathlon dans plusieurs contextes est préférable, notamment au niveau communautaire, provincial, national et international. ○ Capacité à démontrer des compétences de base en matière de sécurité, de tir et de ski. ○ Possède des connaissances approfondies en matière de sécurité, de ski, de tir, de développement physique, mental, technique et tactique des athlètes à toutes les étapes et à tous les âges du modèle de développement à long terme de l'athlète.
Formateur de responsables du développement des entraîneurs	○ Possède les caractéristiques attendues des personnes-ressources et évaluateurs d'entraîneurs. ○ Possède cinq ans d'expérience en tant que personne-ressource et évaluateur d'entraîneurs. ○ Certifié en tant que personne-ressource et/ou évaluateur d'entraîneurs. ○ Doit avoir entraîné des biathlètes dans divers contextes, notamment au niveau communautaire, provincial, national et international. ○ Posséder des connaissances approfondies en matière de sécurité, de ski, de tir, de développement physique, mental, technique et tactique des athlètes à tous les niveaux et à tous les âges du biathlon. ○ Certification en développement de la compétition en biathlon.

	○ Expérience dans l'encadrement ou le mentorat d'entraîneurs, de préférence en biathlon. ○ Connaissance du système de formation des entraîneurs du PNCE. ○ Se tient régulièrement informé des compétitions de biathlon à tous les niveaux, de l'actualité, des tendances et du réseautage.
--	--

6.3 Comment devenir un responsable du développement des entraîneurs

Toutes les personnes-ressources doivent compléter Prise de décisions éthiques du PNCE et franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Tous les Responsables du développement des entraîneurs du PNCE doivent compléter Prise de décisions éthiques du PNCE

6.3.1 Formation de base

La Formation de base est un volet obligatoire de la formation des responsables du développement des entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des [représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs](#) de chaque province ou territoire. Le tableau suivant identifie les composantes de la formation de base pour chaque rôle.

Composantes des formations de base

Évaluateur d'entraîneurs	○ Aperçu de l'atelier et du PNCE ○ Le processus de certification ○ Apprendre à faire le bilan ○ Planification des actions
---------------------------------	--

Personne-ressource	○ Aperçu de l'atelier et du PNCE ○ Fonctions de la personne-ressource ○ Éléments d'une activité d'apprentissage efficace ○ Stades de développement du groupe ○ Nature du groupe
Formateur de responsables du développement des entraîneurs	○ Formation de base à l'intention des personnes-ressources ○ Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs ○ Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

6.3.2 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est une composante obligatoire de la formation des responsables du développement des entraîneurs. Elle est accessible par l'intermédiaire des organismes provinciaux et territoriaux du sport concerné. Le tableau ci-dessous identifie les composantes de la formation propre au contenu pour chaque rôle.

Composantes de la formation propre au contenu

Évaluateur d'entraîneurs	○ Préparer les évaluateurs d'entraîneurs à utiliser les outils dont ils auront besoin pour les évaluations. ○ Une formation d'une journée est requise pour chaque contexte d'entraînement (compétition-introduction et compétition-développement). ○ Biathlon Canada supervise la sélection, la formation et l'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs par l'intermédiaire d'un formateur de responsables du développement des entraîneurs. ○ Pour obtenir des informations sur la manière d'entamer ce processus, le candidat doit contacter le questionnaire du développement du sport de Biathlon Canada.
Personne-ressource	○ La formation propre au contenu est une formation qui prépare les personnes-ressources au contenu qu'ils vont dispenser. ○ Une formation d'une journée est requise pour former les personnes-ressources pour le sport communautaire. ○ Une formation de deux jours est nécessaire pour former les personnes-ressources compétition-introduction.

	○ Une formation de quatre jours est nécessaire pour former les personnes-ressources compétition-développement. ○ Biathlon Canada supervise la sélection, la formation et l'évaluation des personnes-ressources par l'intermédiaire d'un formateur de responsables du développement des entraîneurs. ○ Pour obtenir des informations sur la manière d'entamer ce processus, le candidat doit contacter le gestionnaire du développement du sport de Biathlon Canada.
Formateur de responsables du développement des entraîneurs	○ La formation propre au contenu est une formation d'une journée destinée à préparer les formateurs de responsables du développement des entraîneurs au contenu qu'ils vont dispenser. ○ La formation propre au contenu comprendra des groupes de travail responsables de mettre à jour les supports de développement des entraîneurs. ○ Biathlon Canada supervise la sélection, la formation et l'évaluation des FRDE. ○ Une formation d'une journée est requise pour chaque contexte d'entraînement (communautaire, compétition-introduction et compétition-développement).

La formation propre au contenu pour les évaluateurs d'entraîneurs est une formation d'une journée.

La formation propre au contenu pour les personnes-ressources est une formation d'une à quatre journées, selon le contexte.

La formation propre au contenu pour les formateurs de responsables du développement des entraîneurs est une formation de quatre jours.

6.3.3 Coprestation

La coprestation informelle fait depuis longtemps partie intégrante d'un coaching réussi. Des entraîneurs moins expérimentés ont acquis les connaissances et les compétences essentielles en matière d'entraînement en observant des entraîneurs plus expérimentés à l'œuvre, en accomplissant des tâches d'entraînement similaires et en obtenant les rétroactions de leurs collègues plus expérimentés. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent effectuer une coprestation dans le cadre de leur formation. Cette étape fait partie de la formation et, par conséquent, la personne en formation ne sera pas rémunérée. Un candidat peut être amené à effectuer plus d'une

coprestation avant de pouvoir animer un atelier seul. **Une coprestation réussie n'est requise qu'une seule fois par rôle** et comprend :

- Réunion préparatoire
- Coprestation réussie
- Compte rendu

Les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer avec un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant de pouvoir effectuer une évaluation seul.

- La coprestation aura idéalement lieu dans les six semaines suivant la formation propre au contenu.
- La coprestation fait partie de la formation et, par conséquent, la personne en formation ne sera pas rémunérée.
- Un candidat au poste d'évaluateur d'entraîneurs peut être amené à effectuer plusieurs co-évaluations avant de pouvoir réaliser une évaluation seul.

Les personnes-ressources doivent coanimer un atelier avec un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant de pouvoir animer un atelier seul.

- La coprestation doit idéalement avoir lieu dans les six semaines suivant la formation propre au contenu.
- La coprestation fait partie de la formation et, par conséquent, la personne en formation ne sera pas rémunérée.
- Un candidat pour le rôle de personne-ressource peut être amené à coanimer un atelier à plusieurs reprises avant de pouvoir animer un atelier seul.

Les formateurs de responsable du développement des entraîneurs doivent coanimer une formation de personnes-ressources ou d'évaluateur d'entraîneur un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant de pouvoir former ou évaluer d'autres responsables du développement des entraîneurs seuls.

- La coprestation aura idéalement lieu dans les six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coprestation fait partie de la formation et, par conséquent, la personne en formation ne sera pas rémunérée.
- Un candidat FRDE peut être amené à coanimer plusieurs formations avant de pouvoir animer une formation seul.

6.3.4 Évaluation

Tous les formateurs de responsable du développement des entraîneurs doivent être évalués pour obtenir leur certification. Le processus comprend :

- Réunion préparatoire
- Observation formelle
- Compte-rendu
- Plan d'action
- Recommandation finale

Évaluateurs d'entraîneurs

- Les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués après avoir évalué deux à quatre entraîneurs et dans les deux ans suivant leur formation particulière d'évaluateur.
- Les évaluateurs d'entraîneurs seront évalués en soumettant un portfolio au [directeur du développement du sport](#) de Biathlon Canada.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent suivre le cours « Prise de décisions éthiques » du PNCE.
- Les évaluateurs d'entraîneurs doivent être des participants actuellement inscrits auprès de Biathlon Canada.

Personnes-ressources

- Les personnes-ressources doivent être évaluées après avoir animé deux à quatre ateliers et dans les deux ans suivant leur formation particulière.
- Dans la mesure du possible, les personnes-ressources seront évaluées en personne, ce qui sera organisé par [le directeur du développement du sport](#) de Biathlon Canada.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats, des critères et des preuves attendus des personnes-ressources de l'ACE.
- Toutes les personnes-ressources doivent suivre le programme « Prise de décisions éthiques » du PNCE.
- Les personnes-ressources doivent être des participants actuellement inscrits auprès de Biathlon Canada.
- Les personnes-ressources des cours compétition-introduction et compétition-développement doivent être titulaires d'un permis de possession et d'acquisition en cours de validité.

Formateurs de responsable du développement des entraîneurs

- Les formateurs de responsable du développement des entraîneurs seront idéalement évalués après avoir animé un atelier Personne-ressource/Évaluateur et dans les six mois suivant la première animation.
- Les FRDE seront évalués sur la base d'un portfolio. Dans la mesure du possible, les FRDE seront évalués en personne, l'évaluation étant organisée par le [gestionnaire du développement du sport](#).

- Tous les FRDE doivent suivre l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques ».
- Les FRDE doivent être des participants actuellement inscrits auprès de Biathlon Canada.

6.3.5 Apprentissage continu et maintien de la certification

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent obtenir 20 points de développement professionnel sur une période de cinq ans pour conserver leur certification. Les FRDE doivent aussi participer aux séances de mise à jour organisées par Biathlon Canada.

6.4 Rétention et reconnaissance

Au biathlon, nous reconnaissons l'importance cruciale du rôle du responsable du développement des entraîneurs. Des facteurs particuliers ont été identifiés pour aider à fidéliser les FRDE :

- Sentiment d'appartenance
- Sentiment que la culture d'apprentissage correspond à la leur
- Soutien de la part de l'organisation
- Possibilité d'apprendre auprès d'autres responsables du développement des entraîneurs expérimentés
- Possibilité de contribuer régulièrement au développement des entraîneurs
- Adéquation avec les valeurs et les actions de l'organisation

Dans cette perspective, les stratégies suivantes sont utilisées par Biathlon Canada pour reconnaître la valeur des responsables du développement des entraîneurs et conserver leur expertise.

6.4.1 Recrutement

Il est nécessaire de former davantage de FRDE locaux et d'évaluateurs d'entraîneurs afin de continuer à organiser les ateliers d'entraînement de Biathlon Canada à l'échelle nationale et de permettre à nos entraîneurs formés d'obtenir leur certification. Le comité de développement des entraîneurs contribuera à la création, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ce processus.

Le comité de développement des entraîneurs travaillera en étroite collaboration avec les OPTS afin d'évaluer leurs besoins et de proposer des options viables pour atteindre les objectifs que les OPS/TSO et Biathlon Canada se sont fixés en matière de formation et de certification des PR et des évaluateurs d'entraîneurs. Cela impliquera la création de calendriers indiquant quand et où les cours seront dispensés, la fixation d'objectifs provinciaux quant au nombre de PR et d'évaluateurs d'entraîneurs dont chaque province a besoin, et l'élaboration d'une stratégie de communication afin que les informations relatives à ces cours soient facilement accessibles aux candidats potentiels. Ce processus permettra de maintenir une représentation adéquate des PR et des évaluateurs d'entraîneurs dans tout le pays.

Le comité de développement des entraîneurs travaillera en étroite collaboration avec [le directeur du développement du sport](#) de Biathlon Canada afin d'identifier les possibilités de former de nouvelles PR et évaluateurs d'entraîneurs dans le cadre d'événements régionaux, notamment, mais sans s'y limiter, les camps nationaux, régionaux et provinciaux, les conférences nationales ou régionales des entraîneurs et les échanges entre clubs.

Le programme de formation des PR et des évaluateurs d'entraîneurs sera révisé tous les trois ans par [le directeur du développement du sport](#) de Biathlon Canada, les FRDE et les candidats FRDE, parallèlement aux révisions des volets « Entraîneur de sport communautaire », « Compétition Introduction » et « Compétition Développement ».

6.4.2 Rétention

Le directeur du développement du sport de Biathlon Canada et le comité de développement des entraîneurs travailleront en étroite collaboration avec les OPTS afin de s'assurer que toutes leurs PR et évaluateurs d'entraîneurs restent actifs et qu'ils accumulent aussi le nombre de points de perfectionnement professionnel nécessaire pour conserver leur certification.

De plus, Biathlon Canada révisera tous les deux ans les directives relatives aux honoraires figurant dans le présent document afin de s'assurer qu'elles sont ajustées en fonction de l'inflation et qu'elles restent compétitives.

6.4.3 Reconnaissance

Biathlon Canada continuera de célébrer l'excellence en matière d'entraînement dans le cadre de son programme annuel de remise de prix, qui comprend des prix pour les entraîneurs masculins et féminins de l'année. Bien que les candidatures pour ces prix soient sollicitées auprès de l'ensemble de la communauté, Biathlon Canada demandera aussi à ses responsables du développement des entraîneurs de proposer des candidatures pour ces prix. De plus, Biathlon Canada encouragera les OPTS et les clubs à proposer des candidatures d'entraîneurs de biathlon pour les programmes de récompenses provinciaux ou nationaux mis en place par l'Association canadienne des entraîneurs et les RPTFE.

Biathlon Canada participera aussi à la Semaine nationale des entraîneurs afin de reconnaître et de célébrer les contributions de nos entraîneurs et de nos formateurs d'entraîneurs.

7. Administration du PNCE

7.1 Responsabilités et planification

7.1.1 Organisation sportive nationale

Biathlon Canada identifiera et désignera une liste de personnes responsables de mettre en œuvre les objectifs du PNCE. Ces personnes comprennent :

- Le directeur du développement du sport de Biathlon Canada
- Les FRDE

Biathlon Canada, en collaboration avec les OPTS, identifiera une liste de personnes responsables de mettre en œuvre les objectifs du PNCE. Ces personnes comprennent :

- Les agents de liaison du personnel des OPTS
- Les FRDE

Biathlon Canada recrutera et formera ce personnel de formation en recherchant des candidats possédant les compétences fondamentales suivantes : capacité à valoriser, diriger, interagir, résoudre des problèmes et faire preuve d'esprit critique. Ces candidats formeront le comité de développement des entraîneurs et seront responsables de coordonner les activités des cadres d'entraînement et d'entraînement des athlètes ainsi que le processus de planification. Ils rendront compte au directeur du développement du sport de Biathlon Canada. Le directeur du développement du sport de Biathlon Canada sera responsable de gérer le plan de communication et de rendre compte des progrès réalisés en matière de formation des entraîneurs aux parties prenantes de Biathlon Canada.

7.1.2 Organisations provinciales/territoriales de sport

Les OPTS seront responsables des mêmes activités au sein des associations provinciales que Biathlon Canada. Elles joueront un rôle de leadership au sein de la province et surveilleront les progrès des programmes de formation des entraîneurs, en signalant au directeur du développement du sport de Biathlon Canada toute difficulté, recommandation d'amélioration ou difficulté liée à la mise en œuvre des programmes. Elles géreront et coordonneront les activités en collaboration avec Biathlon Canada.

7.1.3 Le Casier (la base de données du PNCE)

Les OPTS ont pour principale responsabilité d'organiser les ateliers du PNCE pour le sport communautaire et Compétition introduction. Elles sont donc responsables de créer les événements dans le Casier. Biathlon Canada est responsable de la prestation de l'atelier compétition Développement et créera ces événements dans le Casier.

L'« organisation » doit être l'OPTS qui organise l'événement. Le Casier peut percevoir les frais d'inscription aux cours, et il incombe à l'OPTS de travailler avec l'Association canadienne des entraîneurs pour mettre cela en place. Si l'OPTS n'est pas en mesure de créer son compte Casier pour recevoir les paiements, elle peut soit utiliser une autre méthode pour percevoir les paiements, soit demander à Biathlon Canada de créer l'événement en son nom. Biathlon Canada facturera des frais de 25 \$ par cours pour gérer le Casier de cette manière au nom des OPTS.

Une fois l'atelier terminé, le FRDE doit, soit de manière indépendante, soit en collaboration avec l'OPTS :

- S'assurer que tous les participants qui ont suivi l'atelier avec succès ont été ajoutés en tant que « participants » à l'événement du Casier.
- Rédiger une note privée dans l'événement du Casier confirmant que tous les participants remplissent les conditions préalables et sont inscrits auprès de Biathlon Canada.
- Confirmer auprès de Biathlon Canada quelle organisation sera responsable du paiement des frais d'atelier par personne en rédigeant une note privée dans l'événement du Casier.
- Soumettre l'événement du Casier à Biathlon Canada pour approbation.

Biathlon Canada enverra ensuite la facture pour les frais d'inscription par personne et approuvera l'événement du Casier.

Les étapes détaillées de l'administration du Casier sont incluses dans le guide des ateliers et des évaluations du PNCE sur la page Web [Développement du sport de Biathlon Canada](#).

7.2 Restrictions concernant l'âge minimal

Le document *sur la politique et les normes de mise en œuvre du PNCE* indique que la politique sur l'âge minimum est la suivante :

10.2. Énoncé de politique

- 10.2.1. L'âge minimum pour obtenir la désignation d'entraîneur ou d'entraîneure « Certifié(e) » dans le cadre du PNCE a été fixé à 16 ans.

10.2.2. Les personnes âgées entre 14 et 16 ans peuvent s'inscrire et terminer le PNCE ou suivre des possibilités de formation admissibles au PNCE quand un organisme national de sport :

- a) prévoit offrir le PNCE ou des possibilités de développement admissibles au PNCE aux personnes de moins de 16 ans;
- b) accepte d'offrir de telles possibilités dans le cadre du PNCE;
- c) accepte de soumettre et de maintenir les dossiers dans la Banque de données du PNCE.

10.2.3. Le gouvernement provincial/territorial ou l'agence de prestation autorisée peut permettre l'inscription aux modules multisports.

10.2.4. Toute personne âgée de 14 à 16 ans sera identifiée dans la Banque de données de l'ACE au moyen d'une mention indiquant qu'elle est sous l'âge minimum.

10.3. Normes de mise en œuvre

10.3. Normes s'appliquant à la mise en œuvre

10.3.1. AUTORITÉ

Responsabilités de l'ACE :

- Conserver des dossiers sur les personnes âgées de moins de 16 ans et faire le suivi afin de modifier l'indicateur d'âge dès leur 16e anniversaire.
- Aviser tous les partenaires du recours possible à l'indicateur « Sous l'âge minimum » et de son application.

Responsabilités de Biathlon Canada :

- Déterminer s'ils accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités propres au sport liées au PNCE.
- Annoncer publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de 14 et 15 ans dans le cadre d'événements de sport liés au PNCE.

Responsabilités des agences provinciales ou territoriales de prestation :

- Déterminer si elles accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités multisports liées au PNCE.
- Afficher publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de moins de 16 ans aux modules multisports.
- Aviser l'ACE de leur position.

7.3 Appui aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports

Les sports ont la responsabilité de certifier les entraîneurs et responsables du développement des entraîneurs. Cependant, on peut améliorer la capacité d'évaluation des entraîneurs par l'entremise du Représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs et de leurs des formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports. Ceci inclut :

Co-évaluation d'entraîneur

- Entre 10:90 % et 90:10 %, n'importe quelle proportion entre les deux pour l'évaluateur d'entraîneurs du sport et multisports. Il n'y a pas d'option pour une évaluation à 100 % par le biais du multisport. Le rôle du Représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs est d'ajouter de la valeur à l'évaluation des entraîneurs propres à un sport, et non de la remplacer.

Évaluations de responsables du développement des entraîneurs

- Évaluations des personnes-ressources – Discussion préalable, observations sur le terrain, critique et plan d'action
- Évaluations des évaluateurs d'entraîneurs – Recueillir, noter et critiquer le portfolio de l'évaluateur d'entraîneurs, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.
- Évaluations des Formateurs de responsable du développement des entraîneurs – Recueillir, noter et critiquer le portfolio du Formateur de responsable du développement des entraîneurs, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.

Mentorat des responsables du développement des entraîneurs

- Soutien général d'un Formateur de responsables du développement des entraîneurs pour qu'un Responsable du développement des entraîneurs puisse exceller. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, par exemple la prestation de contenu propre au sport.

7.3.1 Processus collaboratif

Le processus collaboratif pour le soutien du Responsable du développement des entraîneurs multisports sera différent dans chaque province/territoire et chaque sport,

en fonction des capacités et de l'expertise existantes. Cependant, la première étape consiste toujours en une demande de soutien faite par l'Organisation nationale/ provinciale/territoriale de sport au Représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs de la juridiction dans laquelle le soutien serait apporté. À partir de là, toutes les parties collaborent pour atteindre les résultats identifiés. L'Organisation nationale/ provinciale/territoriale de sport est ensuite responsable de traiter l'événement dans le Casier.

7.3.2 Conséquences sur le financement

Les Organisations nationales/ provinciales/territoriales de sport sont responsables du financement et du paiement des honoraires du Représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs et des Formateurs de responsable du développement des entraîneurs.

7.4 Appels et vérifications des évaluations

7.4.1 Appels

Les entraîneurs peuvent faire appel d'une évaluation négative en suivant [la politique de résolution des différends et d'appel](#) de Biathlon Canada.

Le coût pour lancer le processus d'appel par un candidat non retenu est de 325 \$.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur peut être amené à se soumettre à nouveau au processus d'évaluation ou à améliorer certains aspects particuliers. Si une autre observation formelle est justifiée, elle doit être effectuée par un autre évaluateur d'entraîneurs et donner lieu au paiement des frais désignés. Biathlon Canada fournira à l'entraîneur un autre évaluateur d'entraîneurs.

7.4.2 Vérifications

La vérification des évaluations des entraîneurs est un processus essentiel qui garantit la qualité et l'efficacité des services d'entraînement. Il consiste à évaluer systématiquement la structure et les résultats du programme d'entraînement afin d'identifier ses forces et ses faiblesses. L'objectif de ce processus est d'optimiser les initiatives d'entraînement, de favoriser l'amélioration continue et de garantir que les stratégies d'entraînement sont en adéquation avec les objectifs de l'organisation. Il crée une boucle de rétroaction, renforce la responsabilité et contribue à l'obtention de résultats.

Biathlon Canada désignera un FRDE pour effectuer une vérification semestrielle des évaluations des entraîneurs selon un calendrier régulier. Le FRDE suivra un processus objectif pour évaluer la qualité des évaluations des entraîneurs sur la base des preuves recueillies par l'évaluateur d'entraîneurs et formulera des recommandations visant à améliorer la qualité et les résultats des entraîneurs, qui pourraient inclure (sans s'y limiter) des recommandations concernant le matériel de formation des entraîneurs, le matériel d'évaluation, la formation des FRDE ou le processus d'évaluation.

La documentation pour une vérification peut inclure les éléments suivants :

- Le portfolio du candidat et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur d'entraîneurs.
- Un enregistrement de la livraison du candidat, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur au moment de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport décrivant les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui sont exigés par le candidat entraîneur ou l'évaluateur d'entraîneur sera créé.

7.5 Barème de frais, paiements et honoraires

7.5.1 Communication

Biathlon Canada participe à la réunion téléphonique mensuelle avec le CAC et organise également une réunion mensuelle avec son consultant du CAC afin de se tenir informé des activités et des projets menés par le CAC.

Biathlon Canada tient une réunion annuelle avec chaque division, dont l'ordre du jour inclut la formation des entraîneurs. Biathlon Canada fait le point sur les ressources disponibles en matière de formation des entraîneurs, tandis que la division communique ses plans de formation pour l'année à venir.

Biathlon Canada fournit des mises à jour périodiques à la communauté du biathlon sur l'état d'avancement des projets de développement des entraîneurs par le biais :

- d'e-mails envoyés aux contacts des divisions
- de Mighty Networks

Les divisions sont invitées à informer la communauté du biathlon des stages d'entraînement qu'elles organisent via Mighty Networks.

7.5.3 Frais d'administration du PNCE

Biathlon Canada perçoit des frais de cours auprès des organismes provinciaux/territoriaux de sport afin de soutenir le développement et la maintenance continus des cours du PNCE. La structure des frais de cours est disponible [ici](#). Biathlon Canada facture les frais de cours une fois que le cours a été approuvé dans le Casier.

7.5.4 Frais d'atelier

Les frais d'inscription aux ateliers seront fixés à la discrétion du comité d'organisation.

7.5.5 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Le comité d'organisation est chargé de fixer ou de négocier le montant des honoraires avec ses formateurs d'entraîneurs et de les leur verser. Les sous-sections suivantes présentent des suggestions d'honoraires fondées sur une étude des tarifs pratiqués par les animateurs pédagogiques multisports à l'échelle nationale :

7.5.5.1 Personnes-ressources

Les honoraires suggérés par Biathlon Canada pour les personnes-ressource sont les suivants :

- Introduction à l'entraînement du biathlon - 70 \$
- Entraîneur de sport communautaire, partie A - 340
- Entraîneur de sport communautaire, partie B - 340
- Compétition Introduction, partie A - 810 \$
- Compétition Introduction, partie B - 810 \$
- Atelier virtuel Compétition Développement - 1170 \$ pour l'ensemble de l'atelier virtuel
- Atelier en personne Compétition Développement - 780 \$ par jour.
- Cours de responsables du développement des entraîneurs - 960 \$ pour huit heures/jour.

Les frais ci-dessus comprennent le temps nécessaire à la préparation des ateliers et au suivi de base.

Les jours de déplacement seront payés en plus des frais d'atelier. Tous les frais liés au déplacement, y compris le transport, les repas (voir les taux journaliers de Biathlon Canada) et l'hébergement, doivent être pris en charge pour la personne-ressource. Veuillez noter que le niveau de déplacement, d'hébergement, de repas, etc. envisagé est « raisonnable » plutôt qu'« extravagant » et que l'organisation hôte doit approuver les frais de déplacement avant qu'ils ne soient engagés.

L'organisation hôte doit s'assurer de la prise en charge des frais et honoraires susmentionnés. Les honoraires et les dépenses sont souvent couverts par une combinaison des frais d'inscription des participants, du club hôte et de l'organisme provincial/territorial de sport hôte.

7.5.5.2 Évaluateurs d'entraîneurs

Les frais **suggérés** par Biathlon Canada pour les évaluateurs d'entraîneurs sont les suivants et comprennent la préparation de l'évaluation, la réunion préparatoire et le compte-rendu :

- Évaluation Compétition Introduction - 325 \$ par évaluation
- Évaluation Compétition Développement - 500 \$ par évaluation.

Les jours de déplacement seront payés en plus des frais d'évaluation. Tous les frais liés au déplacement, y compris le transport, les repas (voir les taux journaliers de Biathlon Canada) et l'hébergement, doivent être pris en charge pour l'évaluateur d'entraîneurs. Veuillez noter que le niveau de déplacement, d'hébergement, de repas, etc. envisagé est « raisonnable » plutôt qu'« extravagant » et que l'organisation hôte doit approuver les frais de déplacement avant qu'ils ne soient engagés.

L'organisation hôte doit s'assurer de la prise en charge des frais et coûts susmentionnés. Les frais et dépenses sont souvent couverts par une combinaison des frais d'inscription des participants, du club hôte et de l'organisme provincial/territorial de sport hôte.

7.5.5.3 Formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Les frais **suggérés** par Biathlon Canada pour les FRDE sont les suivants :

- Cours de FRDE de Biathlon Canada - 960 \$ pour huit heures/jour dispensées. Ce tarif comprend le temps consacré à la préparation, au suivi et au mentorat de base.
- 325 \$ par évaluation. La préparation des évaluations, les réunions préparatoires et les comptes-rendus sont inclus dans les frais payés pour l'évaluation.

Les jours de déplacement seront payés en plus des frais d'atelier. Tous les frais liés au déplacement, y compris le transport, les repas (voir les taux journaliers de Biathlon Canada) et l'hébergement, doivent être pris en charge pour le facilitateur d'apprentissage. Veuillez noter que le niveau de déplacement, d'hébergement, de repas, etc. envisagé est « raisonnable » plutôt qu'« extravagant » et que l'organisation hôte doit approuver les frais de déplacement avant qu'ils ne soient engagés.

L'organisation hôte et Biathlon Canada doivent s'assurer que les frais et coûts susmentionnés sont couverts. Les frais et dépenses sont souvent couverts par une combinaison des frais d'inscription des participants, du club hôte et du club d'origine du FRDE, de l'OPTS hôte et de celle de la province/du territoire d'origine du FRDE, ainsi que de Biathlon Canada.

7.6 Maintien de la certification et développement professionnel

L'ACE et ses partenaires reconnaissent l'importance que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel. Les points de perfectionnement peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de perfectionnement nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel selon la période établie pour le renouvellement de la certification

Contexte (y compris toute gradation)	Cinq ans
Sport communautaire	10 points
Compétition – Introduction	20 points
Compétition – Développement	30 points
FRDE	20 points

Occasions de développement professionnel multisports et points alloués pour les activités multisports

Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des points de perfectionnement requis pour le contexte pendant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Occasions de développement professionnel propres au sport et points alloués

Catégorie d'activité	Points	Limitations
Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de trois ans.

Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour les points de perfectionnement dans le contexte	Aucun autre point de perfectionnement n'est requis si l'entraîneur opte pour la réévaluation.

7.7 Contrôle de la qualité

7.7.1 Suivi et évaluation du programme

Biathlon Canada procédera à un examen semestriel de la qualité de ses programmes et de ses besoins en ressources. L'examen de la qualité tiendra compte des éléments suivants :

- Les résultats de tout examen des programmes effectué par l'Association canadienne des entraîneurs et/ou des organismes de financement tels que Sport Canada.
- Toute recommandation d'amélioration formulée par les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des programmes ou concernées par les programmes de formation.
- Les formulaires de commentaires reçus des entraîneurs et des animateurs à la fin des cours.
- Les suggestions d'amélioration de la formation des animateurs telles que suggérées dans les évaluations des cours.
- Les besoins de financement pour le recrutement et la formation supplémentaires de personnel.
- Besoins en matière de formation et de perfectionnement du personnel afin de répondre aux profils linguistiques et géographiques des OPTS.
- Rapports sur le nombre d'ateliers organisés, le nombre d'entraîneurs participants, la liste des PR et EE actifs, le nombre d'évaluations réalisées ainsi que les recommandations et suggestions issues des formulaires d'évaluation remplis au cours de l'année écoulée.

Biathlon Canada examinera et adoptera les améliorations élaborées par le Programme national de certification des entraîneurs de manière continue. Les principes d'amélioration continue et de développement professionnel des entraîneurs seront appliqués.

7.7.2 Cycle de révision et de mise à jour

Biathlon Canada, avec l'aide du comité de développement des entraîneurs, révisera ses programmes du PNCE selon un cycle de quatre ans, comme suit :

Année 1	Entraîneur de sport communautaire
Année 2	Compétition Développement
	Vérifications des évaluations des entraîneurs
Année 3	Compétition - Introduction
Année 4	FRDE, y compris les mises à jour des outils d'évaluation
	Vérifications des évaluations des entraîneurs

Le comité de développement des entraîneurs aura un mandat de deux ans. Des sessions de mise à jour pour les FRDE et des activités d'expression d'intérêt pour les FRDE seront organisées chaque année.

Le déroulement des activités de développement des entraîneurs tout au long de la saison sera le suivant :

Mois	Activités	Justification
Avril	Formation FRDE, y compris la mise à jour du matériel de formation du PNCE conformément au calendrier semestriel ci-dessus	Correspond au calendrier de la Conférence des entraîneurs de sports nordiques ou de la Conférence des entraîneurs de Biathlon Canada.
Juin	Mises à jour pour les FRDE	Après la formation FRDE, afin de mettre à jour les documents avant le début du cycle d'entraînement de la saison.

Juillet	Formation PR et EE + Possibilité pour les EE en formation de participer à la réalisation des évaluations et d'acquérir une formation complète.	Correspond au calendrier des camps d'entraînement d'été. Garantit que les FRDE en formation peuvent intervenir dans les six mois suivant leur formation.
Août à mars	Formation et évaluations des entraîneurs	S'aligne sur le moment où les nouveaux entraîneurs sont intégrés par leurs clubs. Garantit que les PR et les EE peuvent co-animer dans les six semaines suivant la fin de la formation.
Octobre à novembre	Nominations au comité de développement des entraîneurs	Le calendrier correspond à la période où les OPTS tiennent leurs réunions du conseil d'administration.
Mars	Vérification des évaluations des entraîneurs	La plupart des évaluations pour la saison devraient être terminées. Contribution à la formation FRDE.

7.8 Planification de la relève

Les nouveaux membres du personnel et bénévoles des organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport qui appuient la mise en œuvre du PNCE doivent être initiés au programme et recevoir les ressources nécessaires.

7.8.1 Intégration du personnel d'entraînement et des bénévoles des Organisations nationales de sport au PNCE

Avant tout, il est important de s'assurer que le consultant en entraînement de l'ACE affecté au sport puisse rapidement entrer en contact avec un nouveau responsable du développement des entraîneurs. Le consultant l'aidera à se retrouver parmi les différentes ressources. En ce qui concerne le PNCE, le nouveau responsable du développement des entraîneurs de l'organisation nationale doit être informé à propos de :

- L'ACE et de son rôle
- L'accord sur le mandat de l'ACE
- La structure du PNCE
- Les politiques et les normes de mise en œuvre du PNCE
- Le recueil des politiques du PNCE
- Le programme de soutien aux sports et le processus de réclamation
- Les réunions des partenaires
- Le Casier

- La zone protégée des partenaires sur www.coach.ca
- Ce manuel opérationnel du PNCE Biathlon Canada

7.8.2 Intégration du personnel d'entraînement et des bénévoles des organismes provinciaux et territoriaux au PNCE

Un nouveau responsable du développement des entraîneurs des organismes provinciaux et territoriaux sera guidé dans le PNCE par le responsable de l'entraînement de son organisme national de sport. Il devra être initié aux éléments suivants :

- L'ACE et de son rôle
- L'accord sur le mandat de l'ACE
- La structure du PNCE
- Les politiques et les normes de mise en œuvre du PNCE
- Le recueil des politiques du PNCE
- Le Casier
- Ce manuel des opérations de biathlon du PNCE

8. Outils

8.1 Code d'éthique du PNCE



Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La Règle de deux

La Règle de deux est une pratique exemplaire qui vise à assurer un milieu sportif sécuritaire pour tous. Le but de la Règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables. Elle vise à protéger les participants et les entraîneurs. Pour respecter la Règle de deux, deux adultes responsables (un entraîneur, un parent ou un bénévole dont les antécédents ont été vérifiés) sont présents avec le participant. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Vérifiez comment votre organisme sportif applique la Règle de deux.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

8.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE en

À titre de responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Biathlon Canada (organisme directeur), je, Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. (mon nom et mon numéro PNCE), consens formellement à être assujéti au présent Code de conduite ainsi qu'à toute autre politique pertinente et applicable, notamment le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS), et à adopter un comportement qui s'y conforme.

Je comprends que le défaut de suivre le présent Code de conduite peut m'exposer à des sanctions disciplinaires (conséquences ou pénalités), notamment la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je m'engage à :

- participer à tous les volets de formation et d'évaluation prescrits dans le cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de (organisme de régie) en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel et les systèmes principaux du PNCE et les organismes partenaires;
- faire preuve d'un comportement éthique et respecter en tout temps le Code d'éthique du PNCE;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;

- placer l'intérêt supérieur des participants aux ateliers et activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de tout comportement interdit ou mauvais traitement, tels que décrits dans le CCUMS, lequel peut être modifié de temps à autre, notamment toute forme de violence physique, psychologique ou sexuelle, comme définie dans le CCUMS.

Responsabilité

En cas de mésentente ou d'écart au sujet de questions données, le responsable du développement des entraîneurs doit s'efforcer de suivre les buts, objectifs et directives de Biathlon Canada (organisme directeur).

En cas de violation au CCUMS, au présent Code de conduite ou à toute autre politique ou règle de conduite applicable à laquelle je suis lié, je peux faire l'objet d'une mesure disciplinaire en vertu des politiques et procédures pertinentes et applicables de Biathlon Canada (l'organisme directeur).

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Nom

Signature

Cliquez ou appuyez pour saisir une date.

Date

8.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs

Date Cliquez ou appuyez pour saisir une date.

Ville et province/territoire ou lieu de résidence Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Nom Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

PNCE# Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Madame/Monsieur Cliquer pour ajouter du texte, (Organisation provinciale/territoriale de sport, Représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- ☐ Personne-ressource
- ☐ Évaluateur d'entraîneurs
- ☐ Formateur de responsables du développement des entraîneurs

dans les contextes et/ou ateliers suivants

- ☐ Entraîneur du sport communautaire
- ☐ Compétition-Introduction
- ☐ Compétition - Développement
- ☐ Personne-ressource
- ☐ Formateur de responsables du développement des entraîneurs

Vous trouverez ci-joint un formulaire de candidature qui témoigne de mon expérience et de mon engagement dans le domaine du sport, en particulier dans le biathlon (nom du sport). Je suis prêt à commencer le processus de formation et d'évaluation des FRDE dans l'espoir d'obtenir ma certification de FRDE.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ma candidature en tant que candidat FRDE. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus amples informations ou si vous avez des questions concernant ma candidature.

date.

Signature

Cliquez ou appuyez pour saisir une

Date

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.
pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici

Adresse

Numéro de téléphone principal

Pièce jointe : CV
Lettre(s) de recommandation

8.4 Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date [Cliquer ici pour entrer la date](#)

Lieu [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Nom [Cliquer pour ajouter du texte](#)

N° de PNCE [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Sport [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Langues [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Liste de vérification pour l'inscription :

- ☐ Lettre d'accompagnement
- ☐ Formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs rempli
- ☐ Lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs remplie
- ☐ Prise de décisions éthiques du PNCE
- ☐ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ☐ Nom et no de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

_____ [Cliquez ou appuyez pour saisir une date.](#)

Signature

Date

[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)
[pour saisir du texte.](#)

[Cliquez ou appuyez ici](#)

Adresse

Numéro de téléphone principal

8.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date [Cliquer ici pour entrer la date](#)

Ville et province/territoire ou lieu de résidence [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

Nom [Cliquer pour ajouter du texte](#)

N° de PNCE [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Nous avons le grand plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs : En savoir plus sur vous

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez soumettre vos réponses aux questions ci-dessous avec le reste des documents quand vous soumettez votre dossier de candidature.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsables du développement des entraîneurs?

5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il/elle dans le développement de ces compétences?
9. Définissez les termes suivants :
 - Résultat attendu :
 - Critère :
 - Preuve :
10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

8.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important d'obtenir les commentaires des participants afin de nous aider à améliorer nos programmes du PNCE et la qualité de nos entraîneurs. Le cours que vous venez de suivre a été conçu pour vous fournir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir un entraîneur plus efficace. Vos commentaires sur le contenu présenté et sur la capacité de l'animateur à dispenser ce cours nous aideront à maintenir le niveau de formation des entraîneurs au plus haut niveau. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous les commentaires resteront confidentiels.

Nom du Responsable du développement des entraîneurs :

[Cliquer pour ajouter du texte](#)

Date : [Cliquer ici pour entrer la date.](#)

Atelier : [Cliquer pour ajouter du texte](#)

Lieu : [Cliquer pour ajouter du texte](#)

- 1 N'a pas répondu aux attentes**
- 2 En dessous des attentes**
- 3 A répondu aux attentes**
- 4 Au-dessus des attentes**
- 5 A dépassé les attentes**

- 1 N'a pas répondu aux attentes**
- 2 En deçà des attentes**
- 3 A répondu aux attentes**
- 4 Au-delà des attentes**
- 5 A surpassé les attentes**

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires**Contenu et matériel du cours**

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires**Responsable du développement des entraîneurs**

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires**Impressions générales**

_____ J'ai apprécié ce cours.

_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs